



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Édition hivernale

Vendredi 20 décembre 2024

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

JURISPRUDENCE

Sociétés en général

Le droit de l'usufruitier de parts sociales de contester les délibérations susceptibles d'avoir une incidence directe sur son droit de jouissance
Civ. 3^e, 11 juillet 2024,
note Jean-Brice Tap p. 708

Cessions d'actions

La cession de droits sociaux à l'épreuve d'une contestation sérieuse
Com. 4 avril 2024,
note Bernard Saintourens p. 711

Sociétés à responsabilité limitée

Nullité facultative d'assemblée dans les SARL : mode d'emploi
Com. 29 mai 2024,
note Arnaud Reygrobellet p. 714

Droit des sociétés cotées

Pour la notification du droit de se taire dans les enquêtes de l'AMF
Com. 10 juillet 2024,
note Nicolas Ida p. 719

Droit fiscal des sociétés

Imposition sur la fortune et biens professionnels
Com. 10 juillet 2024,
note Xavier Cabannes p. 735

Lefebvre Dalloz

DAJLOZ

REVUE DES SOCIÉTÉS

Décembre 2024 - n° 12

ÉTUDES

Le devoir de vigilance des sociétés en matière de droits de l'homme et d'environnement consacré par la directive du 13 juin 2024
Benoît Lecourt p. 687

Les finalités de la société au travers de l'Histoire, ou l'art de réinventer la roue carrée
Victor Simon p. 702

CHRONIQUES

Chronique de droit des entreprises en difficulté
Philippe Roussel Galle,
Laurence Caroline Henry
et Florence Reille p. 739



Version numérique incluse*



Actualités _____ **682**

par Bénédicte François

Études _____ **687**

Le devoir de vigilance des sociétés en matière de droits de l'homme et d'environnement consacré par la directive du 13 juin 2024

Benoît Lecourt _____ 687

Les finalités de la société au travers de l'Histoire, ou l'art de réinventer la roue carrée

Victor Simon _____ 702

Jurisprudence _____ **708**

Sociétés en général

Le droit de l'usufruitier de parts sociales de contester les délibérations susceptibles d'avoir une incidence directe sur son droit de jouissance

Note sous Civ. 3^e, 11 juill. 2024
note Jean-Brice Tap _____ 708

Cessions d'actions

La cession de droits sociaux à l'épreuve d'une contestation sérieuse

Note sous Com. 4 avr. 2024
note Bernard Saintourens _____ 711

Sociétés à responsabilité limitée

Nullité facultative d'assemblée dans les SARL : mode d'emploi

Note sous Com. 29 mai 2024
note Arnaud Reygrobellet _____ 714

Droit des sociétés cotées

Pour la notification du droit de se taire dans les enquêtes de l'AMF

Note sous Com. 10 juill. 2024
note Nicolas Ida _____ 719

Droit patrimonial de la famille

Associé sous curatelle et publication d'une cession de parts : portée limitée des mesures

Note sous Com. 18 sept. 2024
note Jean-François Barbiéri _____ 723

Sociétés & procédure

Le contrôle de l'exécution de la mesure d'instruction *in futurum* échappe-t-il au juge saisi d'une demande de levée du séquestre ?

Note sous Com. 20 mars 2024
note Kyum Lee et Florian Dessault _____ 727

Associations

Impossibilité pour les membres d'une association d'exercer l'action sociale *ut singuli*

Note sous Com. 20 juin 2024
note Arnaud Lecourt _____ 732

Droit fiscal des sociétés

Imposition sur la fortune et biens professionnels

Note sous Com. 10 juill. 2024
note Xavier Cabannes _____ 735

Chronique de droit des entreprises en difficulté _____ **739**

par Philippe Roussel Galle, Laurence Caroline Henry et Florence Reille

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Indemnisation du bailleur en cas de restitution de locaux en mauvais état

Cass. 3^e civ. 27-6-2024 n° 22-10.298 FS-B : Décisions 9

Pour obtenir des dommages-intérêts à l'encontre d'un locataire ayant restitué les locaux dans un état non conforme à ses obligations légales ou contractuelles, le bailleur doit justifier d'un préjudice.

Convocation du curateur d'un associé à l'assemblée générale d'une société

Cass. com. 18-9-2024 n° 22-24.646 F-B : Décisions 22

Le curateur d'un associé de société civile doit être convoqué à l'assemblée générale extraordinaire portant sur une modification statutaire. Seul le majeur sous curatelle ou le curateur peut se prévaloir de la violation de cette obligation.

Les dividendes issus de la vente de tous les actifs immobiliers d'une SCI vont au nu-proprétaire

Cass. 3^e civ. 19-9-2024 n° 22-18.687 FS-B : Décisions 24

Sauf convention contraire, les dividendes prélevés sur le produit de la vente de la totalité des actifs immobiliers d'une SCI reviennent au nu-proprétaire, le droit de jouissance de l'usufruitier s'exerçant sous la forme d'un quasi-usufruit.

Jusqu'à leur conversion, les obligations convertibles en actions ont la nature de titre de créance

Cass. com. 18-9-2024 n° 22-23.054 FS-B : Décisions 26

Les obligations convertibles émises par une SEL restent des obligations tant qu'elles n'ont pas été converties et ne constituent donc pas des actions à prendre en compte pour apprécier le respect des conditions de détention du capital de la SEL.

Arrêt des poursuites individuelles : ne pas confondre fixation et liquidation d'une astreinte

Cass. com. 11-9-2024 n° 23-15.441 FS-B : Décisions 31

L'action en fixation d'une astreinte provisoire pour une obligation exécutable en nature par l'entreprise en procédure collective n'est pas soumise à l'arrêt des poursuites. En revanche, l'action en liquidation de l'astreinte prononcée avant la procédure collective l'est.

Validité de la déclaration de créance adressée à un associé d'une SCP de mandataires

Cass. com. 3-7-2024 n° 23-10.067 F-B : Décisions 32

Lorsque le liquidateur judiciaire est une SCP, les déclarations de créances sont valablement adressées à l'un quelconque des associés de celle-ci, que ce soit au siège social ou à un bureau annexe.

Billet à ordre : aval donné par le dirigeant de la société souscriptrice

Cass. com. 23-10-2024 n° 22-22.215 FS-B : Décisions 39

Le dirigeant d'une société qui signe le billet à ordre souscrit par celle-ci dans la partie concernant le souscripteur et dans la partie réservée à l'avaliste, la signature étant à chaque fois apposée sur le cachet de la société, n'est pas personnellement engagé comme avaliste.

Absence de négligence grave de la victime d'un faux conseiller bancaire

Cass. com. 23-10-2024 n° 23-16.267 FS-B : Décisions 41

Au regard des circonstances dans lesquelles l'escroquerie a eu lieu, aucune négligence grave ne peut être imputée au client piégé par un faux conseiller bancaire ayant usurpé le numéro de la banque.

Le contrat conclu hors établissement doit mentionner la faculté de recourir à un médiateur

Cass. 1^e civ. 18-9-2024 n° 22-19.583 F-B : Décisions 45

S'il ne mentionne pas la faculté pour le consommateur de faire appel à un médiateur de la consommation, le contrat conclu hors établissement est annulable.

DROIT & PATRIMOINE

LE MENSUEL
DE TOUS
LES PRATICIENS
DU DROIT

N°352 • Décembre 2024

Prix au n° : 43,58 € HT – 44,50 € TTC. Abonnement annuel : 475,02 € HT – 485 € TTC.

DOSSIER

DROIT DES ARBRES



ÉCLAIRAGE

De la gouvernance
des avocats

CHRONIQUES

Droit des sûretés
Droit du patrimoine
familial

ACTUALITÉ

ÉCLAIRAGE

De la gouvernance des avocats..... 6

Barreau d'affaires contre barreaux de province, sociaux contre libéraux, querelle des anciens et des modernes... Les métaphores se suivent pour désigner l'ambiance tendue, au sein de la profession d'avocat, depuis que circule un rapport rédigé par le professeur Christophe Jamin à la demande du bâtonnier de Paris Pierre Hoffman, qui critique vivement le Conseil national des barreaux (CNB).

ENTRETIEN

« Le notariat français est proactif sur les questions de cybersécurité » 8

Le 5 novembre 2024, le Conseil supérieur du notariat accueillait la 14e édition du forum de futurologie du Conseil des notaires de l'Union européenne (CNUE). Une édition consacrée au thème de la cybersécurité, au cours de laquelle Thibault Douville, professeur à l'université de Caen où il dirige le master « droit du numérique » est intervenu. Il est auteur de nombreux travaux académiques en droit de la cybersécurité. Pour Droit & Patrimoine, il dresse l'état des lieux en la matière. Interview.

PROFESSIONS

Installation de trois missions d'urgence pour la Justice..... 10

Trois groupes de travail ont été installés le 28 novembre 2024 par le garde des Sceaux afin de déterminer quelles mesures d'urgence prendre dans les domaines de la déjudiciarisation, de l'exécution des peines et de l'audience. Leurs rapports sont attendus pour février 2025.

L'AVIS DE...

L'usufruitier de titres sociaux démembrés : la figure nouvelle du « quasi-associé » 11

Dans un mouvement amorcé depuis une petite dizaine d'années, nourri de débats doctrinaux intenses, la Cour de cassation, sous l'impulsion déterminante de la chambre commerciale, a créé, en la personne de l'usufruitier, un nouvel être juridique hybride : le quasi-associé.



DOSSIER

DROIT DES ARBRES

- **L'arbre de mon voisin.....24**
Koffi Tsevi, docteur en droit privé, université de Franche-Comté, membre du CRFJC, ancien magistrat
- **La protection juridiques des haies dans le projet de loi agricole28**
Christine Lebel, maître de conférences HDR en droit privé, Centre de Recherches Juridiques de l'université de Franche-Comté, vice-présidente de l'Association française de droit rural

SOMMAIRE

ACTUALITÉ • PRATIQUE • ANALYSE • DOSSIER • JURISPRUDENCE



- **Conformité à la Constitution des règles encadrant l'implantation des clôtures dans les espaces naturels afin de permettre la circulation de la faune sauvage**.....32

Gavin Andréani, doctorant à l'université de corse,
Pasquale Paoli, membre de l'équipe méditerranéenne
de recherches juridiques

- **Analyse de l'attractivité du droit fiscal forestier à travers la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne**.....36

Clément Thomas, maître de conférences, CRJC,
université de Franche-Comté

ANALYSE

DROIT DES SOCIÉTÉS

Quand le droit des biens et la procédure civile ont rendez-vous avec le droit

des sociétés.....12

L'usufruitier de parts sociales n'est pas un associé. La chose ne fait guère plus de doute depuis un avis rendu par la chambre commerciale de la Cour de cassation en 2021, auquel la troisième chambre civile s'est rangée quelques mois plus tard, reprenant mot pour mot cet avis qu'elle avait sollicité. N'étant pas associé, l'usufruitier ne saurait bénéficier, en principe, de toutes les prérogatives attachées à cette qualité, seules certaines d'entre elles lui étant jusqu'à présent reconnues. Dès lors, il peut être amené à subir certaines décisions collectives à même de perturber ou d'empêcher sa jouissance, en particulier lorsque les statuts de la société limitent son droit de vote. C'est notamment à ce problème que s'attèle la Cour de cassation dans l'arrêt commenté.

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Amélioration du castor et récompense à la communauté : la nécessaire prise

en compte du coût économisé.....17

Être ou ne pas être... pris en compte dans le calcul des récompenses ! Telle est la question s'agissant de l'amélioration castor, cette pratique consistant à réaliser soi-même des travaux d'amélioration sur un bien. Il est acquis de longue date et de haute lutte en jurisprudence que l'industrie personnelle déployée sur un bien propre ne confère aucun droit à récompense pour la communauté. Dans cet arrêt du 23 mai 2024 (1), la Cour de cassation rappelle cette jurisprudence et en précise la mise en œuvre.

CHRONIQUE

DROIT DES SÛRETÉS

Chronique de droit des sûretés

novembre 2023-novembre 2024.....40

DROIT DU PATRIMOINE FAMILIAL

Chronique de droit du patrimoine familial

novembre 2023 - novembre 2024.....52

Contrats Concurrence Consommation, n° 12 du 01 décembre 2024

Sommaire du numéro

Repère

EGALIM

En route pour la loi...

N° 11 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

Alertes

FOCUS | SANCTION POUR OBSTRUCTION

Perquisitions de l'Autorité de la concurrence : les enseignements de la décision Loste en matière d'obstruction

N° 44 - Par Camille PAULHAC et Milica ANTIC

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÉSEAU CPC

Protection des consommateurs : Temu et Apple vont devoir améliorer certaines de leurs pratiques

N° 45

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES (RSN)

Observatoire des plateformes en ligne : l'Arcom se dote d'un outil pour analyser les usages des internautes et mieux les réguler

N° 46

[Consulter le PDF](#)

VEILLE DES TEXTES | VEILLE

Du 25 septembre au 18 octobre 2024

N° 47

[Consulter le PDF](#)

Étude

RESTITUTIONS

Les apports de la jurisprudence quant aux restitutions, vers la construction d'une institution

N° 8 - Par Aurélie DARDENNE

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



CONTRATS | CHAÎNE DE VENTES

Garantie des vices cachés : à quel moment se placer pour apprécier le caractère caché en cas d'action de l'acheteur final contre le vendeur originaire ?

N° 173 - Par Laurent LEVENEUR

[Consulter le PDF](#)

CONTRATS | CONDITIONS DE VALIDITÉ DES CONTRATS

Éclatante application de l'article 1169 nouveau du Code civil : l'exigence d'une cause contrepartie est toujours bien présente !

N° 174 - Par Laurent LEVENEUR

[Consulter le PDF](#)

CONTRATS | CESSION DE CRÉANCE

Compensation entre une créance acquise et une créance réciproque d'un débiteur en difficulté

N° 175 - Par Laurent LEVENEUR

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : DISTRIBUTION ET PROTECTION DU CONCURRENT | CONCURRENCE DÉLOYALE

Acte de concurrence déloyale et faute déontologique

N° 176 - Par Hélène AUBRY

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : DISTRIBUTION ET PROTECTION DU CONCURRENT | FRANCHISE ET GÉRANCE DE SUCCURSALE

Retour au texte

N° 177 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : DISTRIBUTION ET PROTECTION DU CONCURRENT | RUPTURE BRUTALE DE RELATIONS COMMERCIALES ÉTABLIES

Compétence judiciaire

N° 178 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : DISTRIBUTION ET PROTECTION DU CONCURRENT | PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE

L'exclusion des établissements de crédit du contrôle du déséquilibre significatif

N° 179 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : DISTRIBUTION ET PROTECTION DU CONCURRENT | AVANTAGE SANS CONTREPARTIE

Avantage sans contrepartie

N° 180 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : PROTECTION DU MARCHÉ | ABUS DE POSITION DOMINANTE

Intel 2 : retour d'une grande affaire devant la Cour de justice

N° 181 - Par David BOSCO

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : PROTECTION DU MARCHÉ | CONCENTRATIONS

Nouvelles précisions de la Cour de justice en matière d'appréciation des concentrations

N° 182 - Par David BOSCO

[Consulter le PDF](#)

CONCURRENCE : PROTECTION DU MARCHÉ | GÉNÉRALITÉS

Le rapport Draghi : vers une refonte du droit de la concurrence ?

N° 183 - Par Maya-Salomé GARNIER

[Consulter le PDF](#)

CONSOMMATION | CLAUSES ABUSIVES

Conséquence du caractère abusif d'une clause de déchéance du terme sur l'exigibilité des dettes

N° 184 - Par Sabine BERNHEIM-DESVAUX

[Consulter le PDF](#)

CONSOMMATION | CONTRAT DE CONSOMMATION

Quelques rappels utiles sur la catégorie du non-professionnel

N° 185 - Par Sabine BERNHEIM-DESVAUX

[Consulter le PDF](#)

CONSOMMATION | INDICATION DES PRIX

Précision importante sur la mise en oeuvre des nouvelles obligations en matière d'annonce de réduction de prix

N° 186 - Par Sabine BERNHEIM-DESVAUX

[Consulter le PDF](#)

CONSOMMATION | PUBLICITÉ CIBLÉE

Utilisation par un réseau social des données personnelles à des fins de publicité ciblée

N° 187 - Par Sabine BERNHEIM-DESVAUX

[Consulter le PDF](#)

CONSOMMATION | PRATIQUE COMMERCIALE TROMPEUSE

Associations environnementales agréées

N° 188 - Par Sabine BERNHEIM-DESVAUX

[Consulter le PDF](#)

Formule



CONTRAT DE VENTE

La clause d'exclusion des biens consommables de la garantie légale de conformité

N° 11 - Par Geoffray BRUNAUX

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 50 du 16 décembre 2024

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

Ce que nous dit une « mise en Seine du droit »

N° 1481 - Par Laurent FONBAUSTIER

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | IMMUNITÉ DE JURIDICTION

Remarques critiques sur l'immunité de juridiction accordée à Monsanto et autres dans l'affaire de l' « agent orange »

N° 1482 - Par Denis ALLAND

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 décembre 2024

N° 1483

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 25 novembre au 1er décembre 2024

N° 1484

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | DROITS D'AUTEUR

Fin de partie pour l'épuisement immatériel du jeu vidéo

N° 1485 - Par Julien DOUILLARD

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | OPEN DATA

Report du calendrier pour les décisions des contentieux pénaux

N° 1486

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 28 novembre au 11 décembre 2024

N° 1487

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 11 au 24 novembre 2024

N° 1488

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | PEINES

Précisions inédites sur les conditions de rétablissement de l'honneur des condamnés à mort et dont la peine a été exécutée

N° 1489 - Par Muriel GIACOPELLI

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | MINEURS DÉLINQUANTS

Comparution du mineur devenu majeur par visioconférence : un mineur pas comme les autres

N° 1490 - Par Eudoxie GALLARDO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | EXPERTS-COMPTABLES

Mise en oeuvre de dispositions relatives à l'exercice en société des professions libérales réglementées

N° 1491

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 décembre 2024

N° 1492

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 25 novembre au 1er décembre 2024

N° 1493

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | LICENCIEMENT

Précisions relatives au licenciement du conseiller du salarié

N° 1494 - Par Gilles DEDESSUS-LE-MOUSTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | INAPTITUDE

Obligation de reclassement du salarié inapte : l'employeur doit agir rapidement pour éviter la résiliation judiciaire à ses torts

N° 1495

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | TRAVAIL

Travail dissimulé : fourniture de l'attestation de vigilance au donneur d'ordre

N° 1496

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RETRAITE

L'OCDE prône une amélioration de la conception des régimes de retraite par capitalisation

N° 1497

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 décembre 2024

N° 1498

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 25 novembre au 1er décembre 2024

N° 1499

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | LOI DE FINANCES

Publication de la loi de finances de fin de gestion pour 2024

N° 1500

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS

Imposition minimale mondiale : nouvelles obligations déclaratives pour les groupes multinationaux et nationaux

N° 1501

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | PROTECTION DES MINEURS

Mesures de police et sanctions administratives applicables aux établissements ou services d'accueil de jeunes enfants

N° 1502

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | CONTRÔLE FISCAL

L'abus de droit et l'objectif de la loi

N° 1503 - Par Lucienne ERSTEIN

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 décembre 2024

N° 1504

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

Arrêts A du Conseil d'État et P de la Cour de cassation du 25 novembre au 1er décembre 2024

N° 1505

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | BAIL COMMERCIAL

L'exclusion de l'usage d'habitation de locaux appuyée par une clause à l'acte de cession

N° 1506 - Par Alexis BÉNARD

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

80e anniversaire de la Libération

N° 1507 - Par Guylain CLAMOUR

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine

L'ÉTUDE | ENVIRONNEMENT

Les procès anti-climatiques

N° 1508 - Par Xavier DUPRÉ DE BOULOIS

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | CONTRATS ET OBLIGATIONS

Droit des contrats

N° 1509 - Par Paul GROSSER , Dimitri HOUTCIEFF , Grégoire LOISEAU , Georges VIRASSAMY et Yves-Marie SERINET

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | COLLOQUE

Cinquante ans après la décision IVG du 15 janvier 1975 : une jurisprudence en questions

N° 1510

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | OUVRAGE

Les juges face à Vichy - une singularité française

N° 1511

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | PÉNAL

Le barreau de Paris prend position sur la notion de consentement dans la définition du viol

N° 1512

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AIDE JURIDICTIONNELLE

Modèle de formulaire pour les demandes d'aide juridictionnelle devant la CJUE

N° 1513

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Intégration de l'IA dans le système judiciaire français : modernisation et défis

N° 1514

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La CNCC dégage des pistes de réflexion pour une utilisation responsable de l'IA dans le domaine de l'audit

N° 1515

[Consulter le PDF](#)

Revue de droit bancaire et financier, n° 6 du 01 novembre 2024

Sommaire du numéro

Repère

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Les actions à droits de vote multiples ont pénétré le monde des sociétés cotées

N° 6 - Par Hervé LE NABASQUE

[Consulter le PDF](#)

Alertes

FOCUS | NÉOBANQUE

Vous avez dit « néobanque » ? La vaine bataille des mots

N° 126 - Par Myriam ROUSSILLE

[Consulter le PDF](#)

RAPPORTS ET AVIS | HCJP

HCJP : rapport sur les aspects juridiques et réglementaires des crédits carbone volontaires

N° 127

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÉGLEMENT MICA

Précisions sur la procédure de classification comme significatifs, des jetons se référant à des actifs et des jetons de monnaie électronique et le transfert des pouvoirs de surveillance entre l'EBA et les autorités compétentes.

N° 128

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SUPERVISION

Un rapport du G20 sur la tokenisation met en évidence les opportunités, les risques et les considérations futures pour les banques centrales

N° 129

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SERVICES BANCAIRES

Publication de deux rapports de travail relatifs à l'amélioration des paiements transfrontaliers via l'interconnexion et l'interopérabilité des systèmes de paiement

N° 130

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

Contribution sur le rôle du billet de trésorerie dans le marché de la finance durable

N° 131

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PROGRAMME DE TRAVAIL

Résilience numérique et durabilité : priorités des ESAs pour 2025

N° 132

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EBA

Publication du programme de travail de l'EBA pour 2025

N° 133

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SUPERVISION

Règle de Bâle 3 : point d'étape

N° 134

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MÉCANISME DE RÉOLUTION UNIQUE

Rationalisation du régime européen de résolution des crises bancaires

N° 135

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MONNAIE

Rapport de l'ERPB sur la fraude liée aux paiements

N° 136

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÈGLEMENT LIVRAISON

L'ESMA publie son rapport final sur le passage à T+1 dans l'UE

N° 137

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Étude AFG 2024 sur l'investissement responsable en France

N° 138

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | OBLIGATIONS DIGITALLY NATIVE

Première émission d'obligations digitally native (D-FMI/ DL3S)

N° 139

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

Actualisation des Green Bond Principles

N° 140

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

3e édition du rapport des ESAs sur la publication des principales incidences négatives en vertu du règlement SFDR

N° 141

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ARRÊTÉ DES COMPTES

Sociétés cotées : arrêté des comptes 2024 et travaux de revue des états financiers

N° 142

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CRYPTO-ACTIFS

État des lieux et avenir des crypto-actifs

N° 143

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MARCHÉS FINANCIERS

ESMA : priorités d'exécution communes en matière d'information d'entreprise

N° 144

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LABEL ISR V3

Gestion collective : entrée en application du label ISR V3

N° 145

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

Publication du 1er rapport annuel sur les marchés européens du carbone

N° 146

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FONDS D'INVESTISSEMENT À LONG TERME

Fonds d'investissements à long terme : l'AFG publie le guide ELTIF 2.0

N° 147

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ESMA

Publication du programme de travail 2025 de l'ESMA

N° 148

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

Conseil en investissement financier et TVA : quel régime pour la distribution de parts de SCPI ?

N° 149 - Par Olivier DEBAT

[Consulter le PDF](#)

EN BREF | FRAUDE AU PRÉSIDENT

Fraude au faux conseiller : les appels frauduleux (a priori) coupés depuis le 1er octobre 2024

N° 150 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

EN BREF | BANQUE

Retour sur une pratique problématique : la clôture du compte d'un mineur demandée par ses deux parents

N° 151 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

VEILLE LÉGISLATIVE | VEILLE DES TEXTES

Du 27 août 2024 au 15 novembre 2024

N° 152

[Consulter le PDF](#)

VEILLE DES PUBLICATIONS | VEILLE DES TEXTES

Veille des publications

N° 153

[Consulter le PDF](#)

Entretiens



FINANCE DURABLE

La finance durable : actualité

N° 3 - Par Jean-Marc MOULIN

[Consulter le PDF](#)

CRYPTO-ACTIFS

Le droit des crypto-actifs : actualité

N° 4 - Par Faustine FLEURET

[Consulter le PDF](#)

Chronique



PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Chronique de droit bancaire international

N° 3 - Par Caroline KLEINER

[Consulter le PDF](#)

Études



RÈGLEMENT IA

Le règlement IA du 13 juin 2024

N° 10 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

RÈGLEMENT DORA

Cybersécurité en matière bancaire et financière

N° 11 - Par Camille MARÉCHAL , Pauline PAILLER , Thierry BONNEAU , Emmanuel JOUFFIN , Anthony SITBON et Bruno BURESI

[Consulter le PDF](#)

CRYPTO-ACTIFS

L'ordonnance n° 2024-936 du 15 octobre 2024 relative aux marchés de crypto-actifs

N° 12 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Formalisme en matière de cautionnement

N° 138 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Cautionnement : erreur sur la solvabilité

N° 139 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Annulation pour erreur d'un cautionnement

N° 140 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Sort du compte courant en procédure de liquidation

N° 141 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Recours de la caution

N° 142 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Sous-cautionnement et prescription

N° 143 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | AVAL

Bénéfice de subrogation et aval

N° 144 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | AVAL

Détermination de la qualité d'avaliste

N° 145 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | HYPOTHÈQUE

Réforme avortée de l'hypothèque

N° 146 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Déclaration d'insaisissabilité et cessation d'activité

N° 147 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Saisie immobilière et créance exigible

N° 148 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Saisie immobilière et prescription

N° 149 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Juge de l'exécution et compétence

N° 150 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Notion d'instance en cours reprise après l'ouverture de la procédure collective

N° 151 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Omission de la liste des créances dressée par le débiteur et relevé de forclusion

N° 152 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Procédures collectives et clôture du compte bancaire

N° 153 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Reprise des poursuites à la clôture de la liquidation judiciaire

N° 154 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CONTESTATION

Compétence du tribunal de la procédure collective et affacturage

N° 155 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | COMPENSATION

Pas de compensation avec la créance née d'une nullité de la période suspecte

N° 156 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | GESTION DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS

Application dans le temps de la réglementation des politiques et pratiques de rémunération des gestionnaires de FIA

N° 157 - Par Michel STORCK

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | GESTION COLLECTIVE

Loi Attractivité et fonds d'investissement (FCPR et FCPE)

N° 158 - Par Isabelle RIASSETTO

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | DIFFUSION D'INFORMATIONS FAUSSES ET TROMPEUSES

Contrôle de la cohérence des informations comptables et financières de l'émetteur

N° 159 - Par Pauline PAILLER

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | INFORMATION PRIVILÉGIÉE

Information relative au lancement imminent de tests de dépistage Covid-19

N° 160 - Par Pauline PAILLER

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | RISQUES CLIMATIQUES

La perte de la biodiversité crée un risque financier alertant les banques centrales

N° 161 - Par Jean-Marc MOULIN

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | DIRECTIVE CSRD

La mise en oeuvre pratique de la CSRD fait l'objet de précisions

N° 162 - Par Jean-Marc MOULIN

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | SERVICES D'INVESTISSEMENT

Quelle est la portée de l'article 3 de la directive MIF 2 du 15 mai 2014 ?

N° 163 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

Dossier



DROIT BANCAIRE

Intelligence artificielle et services financiers (Partie 2)

N° 28 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

La réglementation bancaire et financière relative à l'intelligence artificielle

N° 29 - Par Sébastien PRAICHEUX

[Consulter le PDF](#)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Les directives intéressant la responsabilité en matière d'intelligence artificielle et leurs conséquences sur le secteur bancaire et financier

N° 30 - Par Maxime JULIENNE

[Consulter le PDF](#)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'application du règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA ACT) aux activités bancaires et financières

N° 31 - Par Bertrand BRÉHIER

[Consulter le PDF](#)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Propos conclusifs : IA et services financiers

N° 32 - Par Stéphane TORCK

[Consulter le PDF](#)

Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, n° 6 du 09 décembre 2024

Sommaire du numéro

Éditorial

RSE

Chi va piano va sano

N° 187 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

Actualités

VEILLE | COMPLIANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES - FRANCE

Publication du baromètre de la gouvernance responsable 2024

N° 188

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ANC

Publication par l'Autorité des normes comptables d'un guide à destination des entreprises sur le déploiement des normes ESRS

N° 189

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CSRD

France/Allemagne : un moratoire sur la CSRD ?

N° 190

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Italie : enquête de l'Autorité de la concurrence sur le détaillant en ligne Shein pour publicité trompeuse en matière environnementale

N° 191

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PAYS-BAS

Pays-Bas : renforcement des contrôles à l'exportation de technologies émergentes

N° 192

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : publication du rapport de conformité sur l'Irlande par le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe

N° 193

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : troisième réunion sur la coopération en matière de sanctions entre les États membres ayant une frontière commune avec la Russie

N° 194

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : pas de transposition de la directive CSRD dans le droit national de 17 États membres

N° 195

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : condamnation pour corruption d'un ancien député roumain

N° 196

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : adoption d'un nouveau cadre de sanctions en réponse aux actions déstabilisatrices menées par la Russie à l'étranger

N° 197

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : publication de lignes directrices pour les exportateurs de matériel de cyber-surveillance afin d'évaluer les risques pour les droits de l'homme

N° 198

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : lancement par la Commission d'un sondage relatif aux exigences posées par la « No-Russia Clause »

N° 199

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : publication de la nouvelle directive Responsabilité des produits défectueux

N° 200

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EU

UE : adoption du Cyber Resilience Act

N° 201

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UE

UE : publication par la Commission du premier projet de code de bonnes pratiques à finalité générale relatif à l'IA Act

N° 202

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTERNATIONAL

Canada : publication d'un bulletin spécial de mise en garde contre l'utilisation des professions juridiques dans le blanchiment d'argent et le contournement des sanctions

N° 203

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | USA

États-Unis : présentation d'un projet de loi pour renforcer la loi anti-corruption de l'État

N° 204

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | USA

États-Unis : publication du bilan de La Maison Blanche sous l'administration Biden-Harris en matière de lutte mondiale contre la corruption

N° 205

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | USA

États-Unis : publication par le ministère de la Justice des orientations révisées sur l'évaluation des programmes de conformité des entreprises

N° 206

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | USA

États-Unis : inculpation pour corruption et financement illégal de campagne du maire de New York

N° 207

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | G7

G7 : publication d'orientations à l'intention de l'industrie sur la prévention de l'évasion en matière de contrôles des exportations et des sanctions imposées à la Russie

N° 208

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FONDATION IFRS

Monde : publication d'un guide relatif au reporting durable dans le cadre des standards de l'ISSB

N° 209

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UK

Royaume-Uni : prononcé de la première sanction pécuniaire par l'OFSI pour violation des sanctions contre la Russie

N° 210

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UK

Royaume-Uni : amende par la Financial Conduct Authority britannique contre Starling Bank pour des manquements en matière de criminalité financière

N° 211

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UKRAINE

Ukraine : scandale de corruption dans le recrutement militaire

N° 212 - Par Isabelle BUFFLIER

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS - FRANCE

Responsabilité civile des dirigeants et durabilité - Rapport du club des juristes

N° 213

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Mise à jour du radar du devoir de vigilance

N° 214

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Déforestation - Report du règlement européen

N° 215

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Guide de l'UNICEF sur les droits des enfants

N° 216

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | COUR D'APPEL DE LA HAYE

Justice climatique - Annulation du jugement contre Shell par la cour d'appel de La Haye

N° 217

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTERNATIONAL

Biodiversité - COP 16

N° 218

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SALAIRE VITAL

Salaires vitaux - Guide OCDE sur les secteurs agricoles et de l'habillement et des chaussures

N° 219 - Par Charlotte MICHON

[Consulter le PDF](#)

Dossier



DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Introduction

N° 220 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux de surveillance des autorités

N° 221 - Par William FEUGÈRE

[Consulter le PDF](#)

DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux de responsabilité pour les entreprises

N° 222 - Par Thiphaine SAUPIN

[Consulter le PDF](#)

DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux liés à la sanction pénale

N° 223 - Par Samuel SAUPHANOR, Anne-Claire HANS et Timothée DE SAINT VIANCE

[Consulter le PDF](#)

DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux liés aux tiers

N° 224 - Par Camille GHILARDI et Medhi SI DJELLOUL

[Consulter le PDF](#)

DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'OBLIGATION DE REPORTING : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux de gouvernance et du dialogue avec les parties prenantes

N° 225 - Par Roxana FAMILY et Charlotte MICHON

[Consulter le PDF](#)

Entretien



THÈME

La Cour européenne des droits de l'homme et l'éthique des affaires

N° 226 - Par Gilberto FELICI et Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



CJIP

Convention judiciaire, intérêt public et acceptabilité

N° 227 - Par Laurence FABRE

[Consulter le PDF](#)

DEVOIR DE VIGILANCE

Initiatives entre concurrents en matière de durabilité, quelle sécurité juridique ?

N° 228 - Par Camille PAULHAC , Ophélie CLAUDE et Milica ANTIC

[Consulter le PDF](#)

Cahiers pratiques



CS3D

Articuler les exercices de reporting liés au devoir de vigilance

N° 229 - Par Charlotte MICHON

[Consulter le PDF](#)

À la une

Grande consultation : le CNB face aux avocats

Avec un quart de la profession mobilisée, les résultats de la grande consultation des avocats révèlent des défis majeurs pour le Conseil national des barreaux et des attentes fortes de la part des avocats, entre appel à une meilleure représentation, amélioration des outils proposés et peur de la paupérisation.



© Gazette du Palais - image généré par IA

Doctrines

La confusion des patrimoines de l'entrepreneur individuel : le critère d'utilité source de confusion

étude par Ibrahim OUSMAN TIDJANI

Jurisprudence

Transport au cabinet ou au domicile d'un avocat pour y effectuer « toutes constatations utiles » : rendez-vous en terre inconnue

note par Paul MALLET
sous Cass. crim., 23 oct. 2024

Halloween au Conseil constitutionnel : dignité de la personne humaine, reprise de sépulture, crémation et information des tiers

note par Quentin LE PLUARD
sous Cons. const., QPC, 31 oct. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

• André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL et Olivier JACQUIN



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Nous informons nos lecteurs que la parution
de la Gazette du Palais reprendra le 7 janvier 2025
Excellentes fêtes de fin d'année.

Actualité

- GPL470n0 ■ Grande consultation : le CNB face aux avocats 3
- GPL471n8 ■ Louis Degos et Carine Denoit-Benteux élus bâtonnier
et vice-bâtonnière de Paris pour 2026-2027 6
- GPL471o0 ■ Création d'une Maison de l'avocat en exil 7
- GPL471o1 ■ Premières Rencontres Entrepreneurs & Avocats organisées
par les barreaux de Paris, Lyon et Marseille
entretien avec Mathieu JACQUIER 9
- GPL471i2 ■ De la redéfinition nécessaire du viol en droit pénal français
libres propos par Caroline PORCHER MARQUIS 10

Doctrine

- GPL469w7 ■ La confusion des patrimoines de l'entrepreneur individuel :
le critère d'utilité source de confusion
étude par Ibrahim OUSMAN TIDJANI 13

Jurisprudence

- GPL471k8 ■ Transport au cabinet ou au domicile d'un avocat pour y
effectuer « toutes constatations utiles » : rendez-vous en terre inconnue
note par Paul MALLET sous Cass. crim., 23 oct. 2024 19
- GPL471i7 ■ Halloween au Conseil constitutionnel : dignité de la personne
humaine, reprise de sépulture, crémation et information des tiers
note par Quentin LE PLUARD sous Cons. const., QPC, 31 oct. 2024 23
- GPL471d2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27
- GPL470s1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL471d0 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 35
- GPL470w4 ■ Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier
sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES en exclusivité sur la Base
Lextenso : <https://lext.so/GPL470w4> 
- GPL470z5 ■ Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie
de la profession d'avocat
sous la direction de Jean VILLACÈQUE, avec la collaboration d'Alain ANDORNO,
Jean-Luc GAINETON, Daniel LANDRY, Arnaud LIZOP et Bertrand DE BELVAL en exclusivité
sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL470z5> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL471i3 ■ Mathieu Jacquier, bâtonnier du barreau de Marseille 36

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 37

Sous la responsabilité scientifique de

Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN

DOCTRINE

AI Act : décryptage de la nouvelle réglementation européenne sur l'intelligence artificielle

Assouan Bougherara

La France aura-t-elle un budget en 2025 ?

Jean-Pierre Camby et Jean-Éric Schoettl

De quelques spécificités victimologiques de l'affaire Pélicot

Anne-Blandine Caire et Margaux Camous

JURISPRUDENCE

Agression sexuelle : l'état de sidération vaut désormais surprise (Cass. crim., 11 sept. 2024, n° 23-86.657)

Pascal-Pierre Garbarini

PRATIQUE

L'indemnisation d'un arrêt de travail par l'assurance maladie exclut l'exercice de toute activité non autorisée !

Béatrice Renard Marsili

DOCTRINE

- LPA203m9** **Nouvelles discussions sur la francisation des noms et prénoms** PAGE 5
- Isabelle Corpart**
Il est possible de franciser son nom de famille ou son prénom, voire les deux, quand on demande la nationalité française. Il est également possible de faire cette demande si vous êtes récemment devenu Français. De nombreuses personnes étrangères souhaitant modifier leur nom ou prénom ont été prises en charge par le décret du 31 juillet 2024.
- LPA203m8** **AI/Act: décryptage de la nouvelle réglementation européenne sur l'intelligence artificielle** PAGE 7
- Assouan Bougherara**
Dans un contexte de révolution technologique, l'intelligence artificielle (IA) se présente comme le catalyseur d'innovations sans précédent, entraînant une transformation profonde de nos sociétés et de nos économies. Cependant, face à cette progression fulgurante, une question essentielle se pose : comment réguler l'IA afin qu'elle puisse être utile à l'humanité sans compromettre nos valeurs fondamentales ? Le projet ambitieux de l'AI Act, une réglementation visant à concilier l'innovation et la protection des droits des citoyens, est une réponse de l'Europe à ce défi aussi passionnant qu'immense.
- LPA203m7** **Les aides européennes en faveur de la culture et de la musique** PAGE 10
- Jean-Louis Clergerie**
L'Union européenne, encore trop souvent perçue comme une réalité essentiellement économique, voire politique, est pourtant également présente dans le domaine culturel et artistique. Ainsi peut-elle par exemple intervenir pour soutenir la mobilité des artistes et des professionnels de la culture ou pour encourager la recherche et la création musicales.
- LPA203m4** **Coup d'envoi pour les dépôts de demande d'agrément de CASP en France** PAGE 12
- Anthony Aranda Vasquez**
Le 30 décembre 2024, le règlement européen sur les marchés de crypto-actifs entrera pleinement en application. Afin d'accompagner les acteurs de l'écosystème vers une transition aux exigences de ce règlement, l'Autorité des marchés financiers a publié le 2 août 2024 un communiqué et un dossier délivrant des messages-clés à l'attention de ces acteurs. Cet article synthétise les messages portant sur l'agrément en qualité de prestataire de services sur crypto-actifs, la période transitoire, le passeport européen et la procédure simplifiée qui devrait être mise en place en France.
- LPA203m3** **Premières réflexions sur le fonctionnement de la V^e République six mois après la dissolution du 9 juin 2024** PAGE 15
- Michel Lascombe**
Il semble possible, d'ores et déjà, de tirer quelques réflexions et enseignements des événements constitutionnels qui se sont déroulés ces derniers mois. On peut même, sans doute, à leur analyse, en tirer des conclusions sur le fonctionnement actuel et futur de notre Constitution. On retiendra huit points.
- LPA203m1** **La fraude dans la délivrance d'un congé pour reprise personnelle par le bailleur d'un local d'habitation** PAGE 25
- Jean-Marie Hisquin**
Le contrôle de la validité d'un congé délivré par le bailleur d'un local d'habitation est effectué a priori ou a posteriori par les juridictions du fond. Le congé sera jugé frauduleux dès lors que le bailleur ne justifie pas d'éléments sérieux démontrant la réalité de sa volonté de reprendre le local à titre de résidence principale.

- LPA203m0** **Les enjeux du contrôle de la gestion patrimoniale de la protection juridique des majeurs** PAGE 32
David Noguéro
Le dispositif du contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés a été réformé en 2019. Il attendait un complément réglementaire qui a été adopté, en définitive, à l'été 2024. Place est ainsi faite à un contrôle par des professionnels qualifiés au-delà des autres options ouvertes. L'architecture des nouvelles règles est à présenter et à apprécier.
- LPA203l7** **La France aura-t-elle un budget en 2025 ?** PAGE 52
Jean-Pierre Camby et Jean-Éric Schoettl
La Constitution ne fournit pas de remède miracle au rejet de la loi de finances initiale. Que faire en pareil cas pour éviter la catastrophe d'une France sans budget ? Que faire si, de plus, le gouvernement a été renversé par une motion de censure qui pourrait survenir dès l'examen de la loi de financement de la Sécurité sociale ?
- LPA203l4** **De quelques spécificités victimologiques de l'affaire *Pélicot*** PAGE 58
Anne-Blandine Caire et Margaux Camous
Si la victime est souvent la grande oubliée du procès pénal, la victimologie est pour sa part la grande oubliée des sciences criminelles. Elle éclaire pourtant certains aspects singuliers du procès des viols de Mazan et nous permet notamment de mettre en lumière l'existence d'une nouvelle catégorie de victimes, les victimes en série, qui font l'objet d'une forme particulière de victimisation multiple.

JURISPRUDENCE

- LPA203n1** **Violation du droit de préférence du locataire à bail commercial et destruction de l'immeuble postérieure à la vente** PAGE 61
Sarah Andjechaïri-Tribillac
Cass. 3^e civ., 14 sept. 2023, n° 22-15.427
La destruction de l'immeuble vendu, intervenue en cours de procédure, ne prive pas le locataire de la possibilité de faire annuler la vente réalisée en violation de son droit de préférence et d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.
- LPA203n0** **Revirement sur les effets de la liquidation judiciaire sur le compte courant** PAGE 63
Jérôme Lasserre Capdeville
Cass. ass. plén., 11 sept. 2024, n° 23-12.695
Le compte courant non clôturé avant le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire constitue un contrat en cours, de sorte qu'en l'absence de disposition légale contraire, les solutions prévues par l'article L. 641-11-1, I, alinéa premier, du Code de commerce lui sont applicables. L'ouverture ou le prononcé d'une liquidation judiciaire n'a donc pas pour effet d'entraîner la clôture du compte courant du débiteur. Le solde du compte n'étant alors pas devenu exigible, la caution n'en est pas tenue.

LPA203m5 **L'exigence du délai raisonnable ne permet pas d'écarter les dispositions d'ordre public déterminant la compétence territoriale des juridictions prud'homales**

PAGE 66

Pierre-Claver Kamgaing

Cass. 2^e civ., 3 oct. 2024, n° 22-14.853

Aux termes de l'article R. 1412-1 du Code du travail, l'employeur et le salarié portent les différends et litiges devant le conseil de prud'hommes territorialement compétent. Ce conseil est soit celui dans le ressort duquel est situé l'établissement où est accompli le travail, soit, lorsque le travail est accompli à domicile ou en dehors de toute entreprise ou établissement, celui dans le ressort duquel est situé le domicile du salarié. Le salarié peut également saisir le conseil de prud'hommes du lieu où l'engagement a été contracté ou celui du lieu où l'employeur est établi. Cette compétence est exclusive et d'ordre public. Il en résulte que les parties ne peuvent écarter les règles de compétence territoriale des juridictions prud'homales au motif que la surcharge alléguée de la juridiction au moment de sa saisine les priverait de la possibilité d'obtenir une décision dans un délai raisonnable.

LPA203m2 **Accouchement sous X : affaire *Justin*, une triste fin**

PAGE 70

Plaidoyer pour une égalité dans l'accès à la parenté

Pauline Porche Koster Vel Kotlarz

Cass. 1^{re} civ., 11 sept. 2024, n° 22-14.490

Les litiges opposants le père de naissance et la famille adoptive d'un enfant né sous le secret, bien que rares, font l'objet d'un fort écho médiatique et juridique, pouvant être à l'origine, à l'instar de l'affaire Novack, de réforme législative importante. Comme l'illustre l'affaire Justin, l'accouchement sous le secret met en jeu plusieurs droits que sont celui de la mère d'accoucher tout en gardant son identité secrète, ceux de l'enfant d'avoir accès à ses origines et d'être adopté le plus rapidement possible, celui du père de voir sa paternité reconnue et enfin celui de la famille adoptive de voir l'adoption sécurisée. La loi actuelle, bien qu'essayant de combiner les différents intérêts en présence, semble moins favorable au droit du père qui va se heurter à de nombreux obstacles pour établir sa filiation, en raison de l'anonymat de la mère. Ainsi, pour que les droits du père soient respectés, il apparaît nécessaire qu'une réforme législative intervienne afin de garantir l'égalité entre les pères et les mères dans l'accès à la parenté.

LPA203l8 **Agression sexuelle : l'état de sidération vaut désormais surprise**

PAGE 73

Pascal-Pierre Garbarini

Cass. crim., 11 sept. 2024, n° 23-86.657

Le 11 septembre 2024, la chambre criminelle de la Cour de cassation a établi un précédent important en reconnaissant que l'état de sidération pouvait caractériser une absence de consentement dans les cas de viol ou d'agression sexuelle. Selon la chambre, l'état de sidération, qui résulte de la surprise, est considéré comme un des éléments matériels constitutifs du viol ou de l'agression sexuelle, mettant en lumière une incapacité de la victime à consentir en raison de son état de choc psychologique. Cette décision pourrait marquer un tournant significatif dans la manière dont le consentement et la capacité à y résister sont appréhendés juridiquement.

LPA203l6 **Le régime réglementaire de la salubrité et de l'hygiène des locaux d'habitation est retoqué**

PAGE 75

Patrice Battistini

CE, 5^e-6^e ch. réunies, 29 août 2024, n° 488640

Le Conseil d'État annule les dispositions relatives aux caractéristiques des locaux propres à l'habitation prévues par le décret n° 2023-695 du 29 juillet 2023.

LPA203l3 L'erreur provoquée demeure excusable

PAGE **77**

Maxime Péron

Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-10.183, F-B

Dans un arrêt du 18 septembre 2024, la chambre commerciale de la Cour de cassation a rappelé que l'erreur provoquée demeure excusable. Ainsi, en cas de cession de parts sociales, le cessionnaire n'a pas à se renseigner, préalablement, sur la situation financière de la société pour que soit caractérisée une réticence dolosive.

PRATIQUE

LPA203m6 L'indemnisation d'un arrêt de travail par l'assurance maladie exclut l'exercice de toute activité non autorisée !

PAGE **79**

Béatrice Renard Marsili

L'arrêt maladie suspend le contrat de travail et interdit le cumul des indemnités journalières de sécurité sociale avec l'exercice d'une activité non autorisée par le médecin, que ce soit pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. Mais qu'en est-il côté employeur ? Celui-ci peut-il licencier un salarié qui exercerait une autre activité durant son arrêt de travail ?

LPA203l5 Handicap, refus de prise en charge et recevabilité des recours

PAGE **81**

Marc Richevaux

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est soumise à des conditions qui peuvent entraîner des recours et pour lesquelles on trouvera ici quelques précisions sur les règles à suivre.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
celine.slobodansky@lextenso.fr

Rédacteurs en chef • Editors in Chief

Charles Kaplan ■ Charles Nairac

lextenso

Les
Cahiers
de
l'Arbitrage

The
Paris
Journal
of
International
Arbitration

2024 3

Secrétaire de rédaction ■ Assistant Editor
Priscille Pedone

Sommaire

2024-3

Éditorial / Editorial

Charles KAPLAN et Charles NAIRAC 645

I. Doctrine / Articles

- Regulating the Use of Artificial Intelligence in International Arbitration : The EU AI Act and Beyond
by Prof. Dr. Maxi SCHERER, Dr. Ole JENSEN, Russell CHILDREE 653
- Four years on, initial lessons on the interplay between international commercial arbitration and Russian Law N°171-03
by Rupert REECE and Vincent CARRIOU 691
- La célérité de la justice arbitrale en droit OHADA
par Serge-Patrick LEVOA AWONA 705

II. Commentaires de jurisprudence / Case Law

Sous la direction de Christophe SERAGLINI

- Commentaire de l’Avis de la Première chambre civile de la Cour de cassation en date du 20 mars 2024*
par Jacques PELLERIN 723
[Cass. 1^{re} civ., Avis, 20 mars 2024, n° 23-70.019]
- The Ryanair case – Why is the Conseil d’État not so keen on international arbitration?*
by Mehdi LAHOVAZI 735
[Conseil d’État, 7^e-2^e chambres réunies, 17 octobre 2023, n° 1468993, Lebon]
- Arbitrage et marchés publics – Étude de l’office contemporain du juge administratif français en matière de sentences arbitrales internes à travers une analyse critique de l’arrêt Collectivité territoriale de Martinique du 30 juillet 2024*
par Mehdi LAHOVAZI 753
[Conseil d’État, 7^e-2^e chambres réunies, 30 juillet 2024, n° 485583, Lebon]

Conclusions

par Nicolas LABRUNE 791
[Conseil d'État, 7^e-2^e chambres réunies, 30 juillet 2024, n° 485583, Lebon]

**III. Panorama international de jurisprudence /
Panorama Of World Case Law**

Sous la direction de Michael POLKINGHORNE et Louis DEGOS

– *Brésil*

by Eduardo DAMIÃO GONÇALVES
and João Vicente PEREIRA DE ASSIS 805

– *France [Arbitrage interne et international]*

par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT 811

– *France [Règlements amiables]*

par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT 889

Notamment dans ce numéro :

CHRONIQUES

DROIT COMMUN DES CONTRATS

Théorie générale → Le dol et l'obligation d'information – par Rémy Libchaber (P. 9) → Responsabilité d'un contractant vis-à-vis d'un tiers : nouveau rebondissement... – par Mathias Latina (P. 12)

Responsabilité → Pas de responsabilité contractuelle du preneur à bail commercial sans preuve du préjudice causé ! – par Marie Dugué (P. 20)

CONTRATS SPÉCIAUX

Contrats et nouvelles technologies → Refus d'efficacité d'une signature scannée – par Jérôme Huet (P. 28) **Contrats de jouissance** → Qualification du contrat : bail ou entreprise ? – par Jean-Baptiste Seube (P. 35) **Contrats de distribution** → L'obligation du franchiseur d'actualiser l'information déjà délivrée – par Frédéric Buy (P. 40)

CONTRAT ET AUTRES DROITS

Droit administratif → Péripéties de l'opération de qualification des contrats de l'administration : l'effacement du caractère attractif des travaux publics – par Charles-André Dubreuil (P. 52) **Droit du travail** → Demande principale et demandes subséquentes : quelle(s) prescription(s) en cas de requalification d'un contrat précaire ? – par Julien Icard (P. 55) **Droit des biens** → Bail emphytéotique et garantie décennale – par Frédéric Danos (P. 59)

SOURCES DU DROIT DES CONTRATS

Droit européen des contrats → Droit à la liberté d'expression *versus* clause de confidentialité – par Jean-Pierre Marguénaud (P. 73)

DOSSIER

→ Le renouveau de la force obligatoire (P. 81)

Sommaire

SOMMAIRE DE LA REVUE DE DÉCEMBRE 2024

Chroniques

Droit commun des contrats

Théorie générale

P. 9 Le dol et l'obligation d'information

Cass. soc., 19 juin 2024, n° 23-10817, FS-B

RDC202g4 ■ Ne pourrait-il y avoir de dol que là où une obligation d'information existait, qui aurait été méconnue ? Le présent arrêt s'inscrit en faux contre cette tendance actuelle : la Cour y estime qu'un dol a pu intervenir sans qu'aucune obligation d'information contractuelle ait pesé sur le salarié. Cette conception est bienvenue et confère sa juste place au dol tout en révélant à quel point son existence est aujourd'hui menacée par un certain dirigisme contractuel.

par Remy Libchaber

P. 12 Responsabilité d'un contractant vis-à-vis d'un tiers : nouveau rebondissement...

Cass. com., 3 juill. 2024, n° 21-14.947, FS-B

RDC202g2 ■ Largement critiqué en doctrine, le principe de l'unité des fautes délictuelle et contractuelle a été réaffirmé, en 2020, par l'assemblée plénière de la Cour de cassation dans son arrêt *Bois rouge*. Le tiers au contrat ayant subi un préjudice du fait de l'inexécution de celui-ci doit agir sur le fondement de la responsabilité délictuelle à l'encontre du contractant fautif, mais n'a pas d'autre preuve à apporter que celles de l'inexécution du contrat et du lien de causalité entre cette inexécution et son préjudice. Alors que l'on pouvait penser que cette saga jurisprudentielle avait pris fin, dans l'attente d'une hypothétique intervention législative, la chambre commerciale a décidé de modifier le régime de la responsabilité délictuelle du contractant en lui permettant d'opposer aux tiers « les conditions et limites de la responsabilité qui s'appliquent dans les relations entre les contractants ». À l'objectif d'indemnisation de la victime, qui avait justifié le maintien du principe de l'unité des fautes délictuelle et contractuelle par l'assemblée plénière, la chambre commerciale oppose, dans la présente décision, « les prévisions du débiteur », le tout pour autoriser l'invocabilité du contrat dans le cadre de la responsabilité délictuelle.

par Mathias Latina

Responsabilité

P. 15 L'hybridation du régime de responsabilité pour manquement contractuel ayant causé un dommage au tiers : ouverture ou aveu d'échec ?

Cass. com., 3 juill. 2024, n° 21-14947, FS-B

RDC202i0 ■ Pour ne pas déjouer les prévisions du débiteur, qui s'est engagé en considération de l'économie générale du contrat, et ne pas conférer au tiers qui invoque le contrat une position plus avantageuse que celle dont peut se prévaloir le créancier lui-même, le tiers à un contrat qui invoque, sur le fondement de la responsabilité délictuelle, un manquement contractuel qui lui a causé un dommage peut se voir opposer les conditions et limites de la responsabilité qui s'appliquent dans les relations entre les contractants.

par Jonas Knetsch

P. 20 Pas de responsabilité contractuelle du preneur à bail commercial sans preuve du préjudice causé !

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-10.298, FS-B

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-21.272, FS-B

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-24.502, FS-B

RDC202i1 ■ Le fait que le preneur à bail commercial ne restitue pas le bien en bon état de réparations locatives n'ouvre pas nécessairement droit à réparation au profit du bailleur, lequel doit prouver le préjudice subi.

par Marie Dugué

Contrats spéciaux

Contrats et nouvelles technologies

P. 24 Invalidité des aménagements de la responsabilité contractuelle des prestataires de communications électroniques

Cass. 1^{re} civ., 13 mars 2024, n° 22-12.345, FS-B

RDC202g8 ■ En jugeant non écrite la clause contenue dans un contrat de fourniture de prestations de téléphonie mobile que toute action du client sera fermée à compter d'un an après la survenance du fait générateur, la Cour de cassation fait une application pertinente de l'article 2254 du Code civil relatif aux aménagements contractuels des délais de prescription. La clause limitative de responsabilité connaîtra le même sort en raison de sa contrariété avec l'article 15, I, de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique auquel la Cour de cassation attribue le caractère d'un texte d'ordre public.

par Anne Danis-Fatôme

P. 26 Responsabilité du fournisseur d'accès à l'internet

Cass. 1^{re} civ., 13 mars 2024, n° 22-12345, FS-B

RDC202i2 ■ En vertu de l'article 15 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, un fournisseur d'accès à un service de communications électroniques est responsable de plein droit à l'égard de son client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, qu'elles soient exécutées par lui ou par d'autres, et, du fait que cette disposition est d'ordre public, il n'est pas possible d'y déroger.

par Jérôme Huet

P. 28 Refus d'efficacité d'une signature scannée

Cass. com., 13 mars 2024, n° 22-16.487, F-D

RDC202h6 ■ Dès lors que les débiteurs concernés n'étaient pas physiquement présents à l'acte litigieux, et que le créancier ne rapporte pas la preuve de leur accord pour que leurs signatures scannées soient apposées sur ce document, ou d'une pratique habituelle antérieure entre les parties, on peut en déduire que la preuve n'est pas rapportée qu'ils ont donné leur consentement à cet acte, en l'espèce un acte de cession de leurs parts sociales dans le capital d'une société en cas de défaillance dans le remboursement du prêt qui leur avait été consenti.

par Jérôme Huet

Contrats translatifs

P. 29 Miscellanées du droit de la vente – Acte I : avant la vente

Cass. 3^e civ., 11 juill. 2024, n° 22-21869, F-D

Cass. 3^e civ., 11 juill. 2024, n° 22-22058, FS-B

RDC202e9 ■ Le troisième trimestre 2024 a offert à la Cour de cassation l'occasion d'affiner les contours du droit de la vente, au travers de sujets variés. Que l'on se place avant la vente, pendant ou après celle-ci, les enseignements de ces derniers mois ne sont pas dénués d'intérêt.

par Louis Thibierge

P. 31 Miscellanées du droit de la vente – Acte II : pendant la vente

Cass. com., 10 juill. 2024, n° 22-15651, FS-B

Cass. 1^{re} civ., 10 juill. 2024, n° 22-24617, F-D

RDC202f0 ■ Le troisième trimestre 2024 a offert à la Cour de cassation l'occasion d'affiner les contours du droit de la vente, au travers de sujets variés. Que l'on se place avant la vente, pendant ou après celle-ci, les enseignements de ces derniers mois ne sont pas dénués d'intérêt.

par Louis Thibierge

P. 34 Miscellanées du droit de la vente – Acte III : après la vente

Cass. 3^e civ., 11 juill. 2024, n° 22-24357, F-D

RDC202f1 ■ Le troisième trimestre 2024 a offert à la Cour de cassation l'occasion d'affiner les contours du droit de la vente, au travers de sujets variés. Que l'on se place avant la vente, pendant ou après celle-ci, les enseignements de ces derniers mois ne sont pas dénués d'intérêt.

par Louis Thibierge

Contrats de jouissance

P. 35 Qualification du contrat : bail ou entreprise ?

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-22.823 et 22-24.046, FS-B

RDC202g7 ■ La Cour décide que le contrat par lequel le locataire met à disposition de tierces personnes les lieux loués en leur offrant, pour un prix unique, de nombreuses prestations (surveillance, ameublement, accès internet, nettoyage...) n'est pas un bail. En conséquence, l'article L. 145-31 du Code de commerce qui permet au bailleur de demander le réajustement du loyer principal n'est pas applicable.

par Jean-Baptiste Seube

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

P. 37 Restitution du bien en mauvais état par le locataire : quelle sanction ?

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-10298, FS-B

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-21272, FS-B

Cass. 3^e civ., 27 juin 2024, n° 22-24502, FS-B

RDC202h0 ■ Depuis 2003, la Cour de cassation juge que l'allocation de dommages et intérêts au bailleur, en cas de restitution des lieux en mauvais état, nécessite la démonstration d'un préjudice. Par trois arrêts, la troisième chambre civile réitère cette solution et illustre des hypothèses dans lesquelles, alors que les lieux ont été restitués en mauvais état, le bailleur ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

par Jean-Baptiste Seube

Contrats de distribution

P. 40 L'obligation du franchiseur d'actualiser l'information déjà délivrée

Cass. com., 26 juin 2024, n° 23-14.085, F-B

RDC202g0 ■ La Cour de cassation censure une cour d'appel pour n'avoir pas recherché « si [un] franchiseur n'avait pas gardé intentionnellement le silence sur les procédures collectives survenues dans le réseau après la remise du DIP et avant la signature du contrat de franchise et si cette information n'aurait pas dissuadé le franchisé de contracter ». L'arrêt ouvre ce faisant la voie d'une obligation pour le franchiseur qui a fourni un DIP conforme d'actualiser l'information déjà délivrée.

par Frédéric Buy

Contrats et droit des sociétés

P. 42 L'extension du réputé non-écrit partiel en droit des sociétés au secours des clauses d'exclusion – partiellement – illicites

Cass. com., 29 mai 2024, n° 22-13.158, FS-B

RDC202g3 ■ Près de vingt ans après avoir considéré comme réputée non écrite la clause d'exclusion qui privait de son droit de vote l'associé dont l'exclusion était proposée en raison du caractère d'ordre public de ce droit, la chambre commerciale opère un revirement... partiel. Ce n'est plus toute la clause qui doit être réputée non écrite mais la seule « stipulation de la clause d'exclusion ayant pour objet ou pour effet de priver l'associé dont l'exclusion est proposée de son droit de voter sur cette proposition ». À la suite de la chambre sociale, de la première et de la troisième chambre civile, la Cour de cassation applique à son tour le réputé non écrit partiel dans le contexte des clauses d'exclusion, sujet toujours très sensible en droit des sociétés.

par Julia Heinich

Contrat et autres droits

Droit processuel

P. 46 Fin de l'incertitude quant aux critères permettant de conférer à la clause de règlement amiable préalable un caractère obligatoire ?

Cass. 3^e civ., 6 juin 2024, n° 22-24784, F-D

RDC202h7 ■ Selon la troisième chambre civile de la Cour de cassation, une clause de règlement amiable préalable, qui ne prévoit aucune condition particulière de mise en œuvre et laisse aux parties le soin de s'accorder sur la désignation du tiers devant intervenir dans ce règlement, a force obligatoire et doit être sanctionnée par une fin de non-recevoir en cas de non-respect.

par Caroline Pelletier

Droit de la consommation

P. 48 Précisions sur l'obligation d'information du consommateur quant à son obligation de paiement en matière de contrats conclus à distance par voie électronique

CJUE, 30 mai 2024, n° C-400/22

RDC202f7 ■ La Cour de justice de l'Union européenne apporte des précisions intéressantes en ce qui concerne le domaine et la sanction de l'obligation d'information du consommateur quant à son obligation de paiement en matière de contrats conclus à distance par voie électronique.

par Jean-Denis Pellier

Droit administratif

P. 52 Péripéties de l'opération de qualification des contrats de l'administration : l'effacement du caractère attractif des travaux publics

T. confl., 17 juin 2024, n° C4306

RDC202g5 ■ Une fois encore, le Tribunal des conflits démontre combien l'opération de qualification juridique des contrats de l'administration peut être problématique. Outre une application hasardeuse de la notion de clause exorbitante du droit commun, la décision commentée permet de préciser la portée de l'effet attractif des travaux publics sur la nature d'un contrat de vente conclu par une communauté urbaine avec un couple de particuliers.

par Charles-André Dubreuil

Droit du travail

P. 55 Demande principale et demandes subséquentes : quelle(s) prescription(s) en cas de requalification d'un contrat précaire ?

Cass. soc., 24 avr. 2024, n° 23-11824, FS-B

RDC202g9 ■ Dans une solution assez logique au regard des principes applicables à la prescription en droit du travail, la chambre sociale de la Cour de cassation vient peut-être de neutraliser la majorité des actions en requalification-sanction d'un contrat précaire. Elle juge en effet que la demande de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse subséquent à la demande de requalification dudit contrat précaire est soumise à la prescription annale alors que l'action principale en requalification-sanction est quant à elle soumise à la prescription biennale.

par Julien Icard

Droit des biens

P. 59 Bail emphytéotique et garantie décennale

Cass. 3^e civ., 11 juill. 2024, n° 23-12.491, FS-B

RDC202g1 ■ Sauf stipulation contraire, l'emphytéose emporte, par elle-même, dès l'entrée en jouissance par l'effet du bail et pendant toute la durée de celui-ci, transfert du bailleur au preneur des actions en garantie décennale et en réparation à raison des désordres affectant les ouvrages donnés à bail.

par Frédéric Danos

P. 64 Intérêt et qualité à agir en nullité des délibérations sociales de l'usufruitier des droits sociaux

Cass. 3^e civ., 11 juill. 2024, n° 23-10.013, FS-B

RDC202f3 ■ L'usufruitier des droits sociaux peut agir en contestation des délibérations sociales susceptibles d'avoir une incidence directe sur son droit de jouissance et une clause des statuts ne peut le priver d'une telle faculté.

par Antoine Tadros

P. 67 Article 2276 du Code civil et possession viciée

Cass. 1^{re} civ., 15 mai 2024, n° 22-23822, FS-B

RDC202g6 ■ La possession ne peut produire d'effet acquisitif, en application de l'article 2276 du Code civil, que si elle est exempte de vices au sens de l'article 2261 du même code.

par Frédéric Danos

Sources du droit des contrats

Droit européen des contrats

P. 73 Droit à la liberté d'expression *versus* clause de confidentialité

CEDH, 20 juin 2024, n° 4110/20

RDC202f2 ■ Dans les relations professionnelles, la mise en œuvre, contrôlée par le juge, d'une clause pénale sanctionnant rudement un contractant qui a méconnu une clause de confidentialité ne porte pas atteinte, en principe, à son droit à la liberté d'expression.

par Jean-Pierre Marguénaud

P. 75 L'achat de relations de nature sexuelle entre adultes consentants

CEDH, 25 juill. 2024, n° 63664/19

RDC202f9 ■ Refusant d'aborder la question cruciale de savoir si la prostitution peut vraiment être librement consentie, la Cour européenne des droits de l'Homme, accordant à la France une large marge d'appréciation habituellement reconnue aux États pour résoudre, en l'absence de consensus européen, une question de société aux implications morales et éthiques, a jugé que la loi du 13 avril 2016 incriminant l'achat de relations de nature sexuelle entre adultes consentants ne portait pas (encore ?) d'atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée des personnes se livrant à la prostitution.

par Jean-Pierre Marguénaud

P. 77 L'internationalité du litige dans le cadre du règlement *Bruxelles I bis*

CJUE, 16 mai 2024, n° C-222/23

CJUE, 29 juill. 2024, n° C-774/22

RDC202h3 ■ La question complexe de l'internationalité du litige est à nouveau soulevée à propos de litiges contractuels. Le premier arrêt commenté concerne un litige relatif au paiement d'une facture énergétique réclamé par une société à un débiteur ayant sa résidence habituelle dans un autre État, mais toujours réputé fictivement domicilié dans l'État de la société et du tribunal saisi en vertu de la loi interne de ce dernier. Le second s'attache à la caractérisation de l'internationalité du litige à propos de l'exécution d'un contrat de transport conclu entre un consommateur et un professionnel établis dans le même État membre, pour une prestation à destination d'un État tiers.

par Aline Tenenbaum

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

Dossier

Le renouveau de la force obligatoire

RDC202h8 ■ La réforme des contrats a pu faire craindre un affaiblissement de la force obligatoire des contrats. L'admission de pouvoirs unilatéraux du contractant ou bien encore la consécration de la révision pour imprévision ne jurent-elles pas avec le dogme traditionnel de l'intangibilité des conventions ?

La jurisprudence récente paraît pourtant attester d'un phénomène exactement inverse. En matière de baux commerciaux ou d'assurance des pertes d'exploitation, la pandémie elle-même n'a pas suffi à assouplir la rigueur des engagements contractuels. Elle n'a pas davantage conduit à ouvrir les vannes de la révision pour imprévision.

Le temps de la crise sanitaire aura-t-il été celui de la fin de la crise du contrat ? C'est notamment à cette question qu'a tenté de répondre cette journée consacrée au renouveau de la force obligatoire, organisée avec la Cour de cassation, le Centre de recherche Léon Duguit et la *Graduate School* de droit de l'Université Paris-Saclay.

- Le renouveau de la force obligatoire du contrat : ouverture des travaux, par Dimitri Houtcieff • p. 82
- La substance du contrat, clef de voûte de la force obligatoire du contrat, par Léa Molina • p. 87
- Les clauses limitatives, exonératoires ou de non-garantie à l'épreuve de l'obligation essentielle : splendeurs et misères de la force obligatoire, par Laurent Leveneur • p. 92
- Le renouveau de la force obligatoire du contrat : intervention pour la chambre commerciale, par Hélène Guillou • p. 98
- Le resserrement de la force majeure ? par Antoine Hontebeyrie • p. 103
- La jurisprudence de la troisième chambre civile en matière de baux commerciaux face au Covid-19, par Marie-Laure Aldigé • p. 110
- La résistance de la force obligatoire du contrat à la révision pour imprévision, par Louis Thibierge • p. 116
- Le juge de l'inexécution, par Vincent Vigneau • p. 122
- Le renouveau de la force obligatoire du contrat : rapport de synthèse, par Pascal Ancel • p. 127

P. 82 Le renouveau de la force obligatoire du contrat : ouverture des travaux

RDC202f8 ■ La crise sanitaire aurait-elle mis fin à la crise du contrat ? Après la consécration de mécanismes tels que la réduction du prix ou la révision pour imprévision, l'on aurait pu croire que les bouleversements économiques provoqués par la pandémie auraient achevé d'emporter avec eux la conception traditionnelle de la force obligatoire du contrat. C'est pourtant le contraire qui s'est produit : le contrat a semblé immunisé contre le Covid-19. Au lieu de recourir aux mécanismes d'adaptation désormais mis à sa disposition, le juge a souvent préféré s'en remettre à une conception presque rudimentaire de l'intangibilité. La force obligatoire du contrat n'est cependant pas seulement travaillée par cette « tendance régressive » : une tendance subversive est aussi à l'œuvre, qui conduit volontiers l'alcade à faire prévaloir la promesse contractuelle sur la volonté même des parties, en stérilisant certaines clauses censément contradictoires de l'économie du contrat ou de l'opération. Ce renouveau de la force obligatoire méritait dès lors que l'on s'y arrête.

par Dimitri Houtcieff

P. 87 La substance du contrat, clef de voûte de la force obligatoire du contrat

RDC202e8 ■ L'arrêt *Les Maréchaux* a énoncé que « si la règle selon laquelle les conventions doivent être exécutées de bonne foi permet au juge de sanctionner l'usage déloyal d'une prérogative contractuelle, elle ne l'autorise pas à porter atteinte à la substance même des droits et obligations légalement convenus entre les parties ». La force obligatoire en ressort-elle affaiblie ou renforcée ? Y aurait-il vraiment une opposition entre un cœur intangible constitué par la « substance même des droits et obligations » et des « prérogatives contractuelles » auxquelles le juge pourrait librement s'attaquer ? À l'heure où l'unilatéralisme grandit au sein des contrats, l'analyse des rapports qu'entretiennent la force obligatoire, l'exigence de bonne foi et l'intangibilité du contrat mérite d'être renouvelée pour rendre à chacune sa juste place dans la toile des principes qui irriguent le droit des contrats.

par Léa Molina

P. 92 Les clauses limitatives, exonératoires ou de non-garantie à l'épreuve de l'obligation essentielle : splendeurs et misères de la force obligatoire

RDC202f5 ■ Un récent et abondant contentieux consécutif à la crise sanitaire de la Covid-19 et aux mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre la pandémie a mis des clauses d'exclusion de garantie dans les assurances de pertes d'exploitation à l'épreuve de l'article 1170 du Code civil, qui répute non écrite toute clause privant de sa substance l'obligation essentielle du débiteur. Or cette épreuve s'est plutôt bien passée, du moins pour ces clauses qui ont résisté à l'examen. S'agissant de la garantie des vices cachés, qui ne constitue pas, à la différence de l'obligation de délivrance, une obligation essentielle dans la vente, les clauses qui la limitent, voire l'excluent, comme le permet l'article 1643 du Code civil, devraient pouvoir conserver leur force obligatoire plus largement que ne l'admet la jurisprudence : celle-ci les combat en posant une présomption irréfragable de connaissance des vices à l'encontre des vendeurs professionnels. La motivation développée d'une récente décision de la Cour de cassation montre qu'une présomption simple serait plus justifiée, laissant ainsi la possibilité d'une preuve, celle de l'ignorance du vice par le vendeur, qui permettrait l'application de ces clauses. Enfin, un peu de champ d'application a été redonné aux clauses limitatives, voire exonératoires de responsabilité : certes, l'article 1170 conduit à les soumettre à une certaine appréciation du juge, dès lors qu'elles portent sur l'exécution d'une obligation essentielle, mais l'éclairage que fournit l'arrêt *Faurecia 2* pour l'interprétation de ce texte montre que cette épreuve n'est pas vouée à l'échec – moins en tout cas qu'auparavant.

par Laurent Leveneur

P. 98 Le renouveau de la force obligatoire du contrat : intervention pour la chambre commerciale

RDC202f6 ■ Le renforcement de la force du contrat s'est traduit ces derniers mois dans plusieurs arrêts de la chambre commerciale : par une sanction plus efficace de la violation du contrat à travers la priorité donnée à son exécution forcée (promesses de vente) ou en prononçant la nullité des actes passés en méconnaissance du contrat (statuts d'une SAS), par la préservation dans la mesure du possible des termes du contrat, y compris en procédure collective. Mais la chambre commerciale a eu également l'occasion de rappeler que la volonté contractuelle doit parfois céder lorsque des intérêts collectifs sont en jeu et que la force obligatoire du contrat ne peut se concevoir sans un consentement réel et éprouvé des parties au contrat, seraient-elles commerçantes.

par Hélène Guillou

P. 103 Le resserrement de la force majeure ?

RDC202h9 ■ Avec la réforme, la force majeure a gagné du terrain via le nouveau titre IV du livre III du Code civil, consacré au régime général des obligations. Mais elle en a perdu dans le titre III. Encore faut-il compter avec la controversée « force majeure pour le créancier », où se profilent à nouveau le régime général mais aussi le droit des contrats spéciaux.

par Antoine Hontebeyrie

P. 110 La jurisprudence de la troisième chambre civile en matière de baux commerciaux face au Covid-19

RDC202h5 ■ L'analyse des arrêts rendus par la troisième chambre civile de la Cour de cassation en matière de bail commercial, en réponse aux enjeux juridiques suscités par l'épidémie de Covid-19, montre qu'ils s'inscrivent dans le sens d'une consécration de la force obligatoire et d'un cantonnement de la « *lex epidemia* ».

par Marie-Laure Aldigé

P. 116 La résistance de la force obligatoire du contrat à la révision pour imprévision

RDC202f4 ■ L'imprévision est l'Arlésienne du droit français. Si la doctrine y a consacré de belles pages, si l'on glose à l'envi sur elle en colloque, la théorie peine à séduire les magistrats.

par Louis Thibierge

P. 122 Le juge de l'inexécution

RDC202h2 ■ Si les développements du Code civil, tels que résultant de l'ordonnance du 10 février 2016, dédiés à la force obligatoire, sont marqués par une montée de l'unilatéralisme, cette dernière notion entendue ici comme la faculté donnée à un seul contractant de modifier le contrat, en particulier en cas d'inexécution par l'autre de sa propre prestation, ils n'annoncent pas pour autant l'effacement du juge en cas de crise contractuelle. La réforme dessine plutôt un nouveau canevas des relations entre créanciers et débiteurs en modifiant, parfois en profondeur, parfois en apparence, le droit du créancier, face à l'inexécution de son cocontractant, d'obtenir du juge l'exécution du contrat ou celui de ne pas exécuter ses propres obligations.

par Vincent Vigneau

P. 127 Le renouveau de la force obligatoire du contrat : rapport de synthèse

RDC202h4 ■ L'ensemble des contributions à cette journée a montré que, en dépit des craintes exprimées par certains au lendemain de la réforme de 2016, la force obligatoire a bien résisté aux nouvelles dispositions du droit des obligations, si du moins on accepte d'en avoir une vision moins dogmatique – ce en quoi on peut parler d'un certain renouveau notionnel de ce principe.

par Pascal Ancel

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

PRATIQUE P. 13

PROFESSIONS

Négociation immobilière notariale : rappel de quelques règles déontologiques essentielles

par *Olivier Clermont* et *Mathieu Soulié*

ACTUALITÉS P. 5**DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

GPA : l'*exequatur* peut être obtenu alors même que le parent d'intention n'a aucun lien biologique avec l'enfant

IMMOBILIER

Conditions de la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation de gaz

ENTREPRISE

L'inopposabilité des faits et actes non publiés au RCS ne s'applique pas aux actes authentiques

DROIT FISCAL

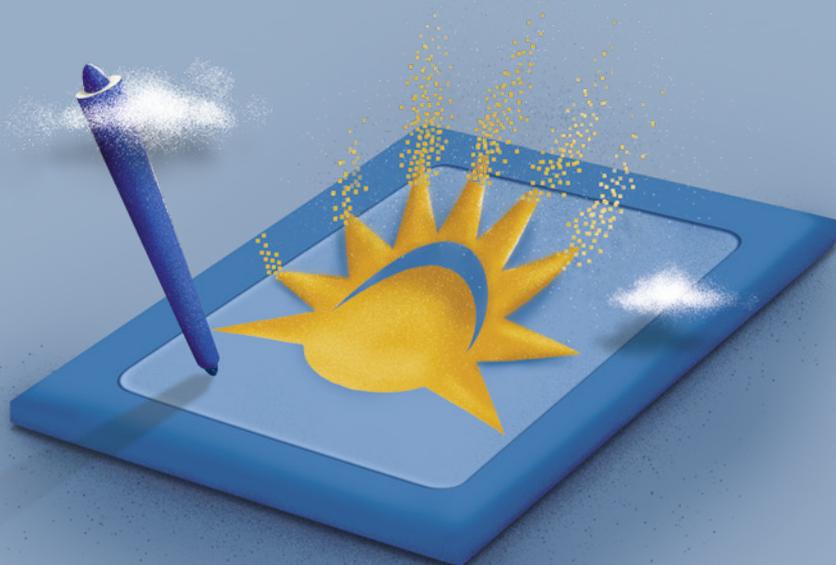
Déclaration de succession et créance de restitution : nécessité d'une convention de quasi-usufruit pour les valeurs mobilières

DOCTRINE P. 18**PERSONNES / FAMILLE**

Contrat d'assurance-vie : vérification préalable de l'authenticité de la signature du curatelaire pourtant assisté par *David Noguéro*

CHRONIQUES P. 23**IMMOBILIER**

Droit de l'urbanisme par *Élise Carpentier* et *Guillaume Daudré*



ACTUALITÉS P. 5

À LA UNE

DEF223i7 ■ GPA : l'*exequatur* peut être obtenu alors même que le parent d'intention n'a aucun lien biologique avec l'enfant

ACTES COURANTS - IMMOBILIER

DEF223h8 ■ Conditions de la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation de gaz

ENTREPRISE

DEF223h9 ■ L'inopposabilité des faits et actes non publiés au RCS ne s'applique pas aux actes authentiques

FISCAL

DEF223i1 ■ Déclaration de succession et créance de restitution : nécessité d'une convention de quasi-usufruit pour les valeurs mobilières

FISCAL

DEF223i3 ■ Le dirigeant solidairement responsable de la dette fiscale de la société n'est pas tenu au paiement des intérêts

RURAL

DEF223i4 ■ Fixation de la date de la cession projetée en cas de délivrance d'un congé pour atteinte de l'âge de la retraite

PRATIQUE P. 13

QUESTIONS-RÉPONSES

DEF223d3 ■ Négociation immobilière notariale : rappel de quelques règles déontologiques essentielles par **Olivier Clermont** et **Mathieu Soulié**

DOCTRINE P. 18

DEF222i7 ■ Contrat d'assurance-vie : vérification préalable de l'authenticité de la signature du curatelaire pourtant assisté par **David Noguéro**

CHRONIQUES P. 23

DEF223d8 ■ Droit de l'urbanisme par **Élise Carpentier** et **Guillaume Daudré**

VIE PRO P. 32

OFFRES ET DEMANDES P. 34

INDICES P. 36